
ABU DHABI – Groupe de travail At-Large sur l'intérêt public

Jeudi 2 novembre 2017 – 13:30 à 15:00 GST

ICANN60 | Abu Dhabi, Émirats arabes unis

SATISH BABU : Nous avons pris une photo. Bien.

Alors notre groupe de travail sur l'intérêt public. Je suis Satish Babu. Je suis le coprésident de ce groupe de travail. Le président de ce groupe est Wolf Ludwig qui n'a pas pu venir à cette réunion et qui ne va pas pouvoir non plus nous rejoindre en ligne parce qu'il ne va pas bien ; il a des problèmes de santé. Donc c'est un peu compliqué pour nous parce que Wolf a toutes les informations concernant les plans de travail de notre groupe de travail. Et en son absence, nous avons quelques informations que nous allons vous présenter concernant le budget. Et ensuite, nous avons une autre personne qui était ici en ligne à Copenhague et pendant d'autres réunions qui va participer aussi à cette réunion.

Mais je voulais vous parler du statut de ce groupe et des discussions que nous avons eues concernant la structure. L'intérêt public est une question qui représente un problème pour ICANN. Il n'y a pas qu'At-Large qui s'intéresse à l'intérêt public. Il y a eu d'autres participants d'ICANN qui s'intéressaient

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

à cette question. Nous avons eu une discussion concernant la possibilité de créer une structure intercommunautaire, plutôt, pour ce groupe de travail parce que la structure intercommunautaire qui existe, le CCWG, implique une structure plus compliquée avec une charte, une série d'obligations et de soutien aussi. Et pour ce groupe, nous pensons que le CCWG n'est peut-être pas la meilleure structure à adopter.

Nous avons une autre structure qui est possible qui est le CCC, le comité intercommunautaire, quelque chose de plus léger comme structure qui va nous permettre de commencer à travailler sans trop de procédures ou d'exigences de procédures. Donc nous sommes en train d'explorer la possibilité de transformer ce groupe de travail ALAC en un CCC. Et nous aimerions savoir ce que vous pensez de cela.

Donc maintenant que j'ai un petit peu présenté la première partie de notre réunion, je vais vous souhaiter la bienvenue à tous pour cette réunion de notre groupe de travail. La discussion va porter sur le point trois de l'ordre du jour et c'est ce qu'Ergys va nous présenter. Et Ergys a suivi toutes nos réunions, il est très au courant de ce qui se fait au sein de notre groupe et des objectifs de notre groupe et de ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

Donc je vais demander à Ergys de nous parler un petit peu de ce qui a été dit lors des réunions précédentes et de présenter le point 3.

ERGYS RAMAJ :

Merci Satish. C'est un plaisir de continuer à travailler avec votre groupe sur ce thème si important.

Je n'ai pas vraiment de mise à jour depuis la dernière réunion, mais à propos de ce que vous venez de dire, je dirais qu'on peut faire une révision rapide de ce qui s'est passé au cours de la dernière année et demie et des discussions qui ont lieu portant sur l'intérêt public. Ensuite, je vous donnerai la parole si vous avez des questions ou pour poursuivre la discussion.

Je voudrais reprendre un petit peu ce qui a été dit sur le comité intercommunautaire, la possibilité de créer un CCC pour ce groupe. Je crois que c'est une très bonne décision. Je pense qu'il est important de faire participer d'autres communautés de l'ICANN à ce groupe. Et je pense que c'est bien que cela devienne une discussion intercommunautaire avec la contribution de différents groupes qui sont intéressés par ce thème. Prochaine diapositive.

Donc sur cette diapositive, vous voyez les activités clés qui ont eu lieu au sein de l'ICANN depuis 2014. Je commencerai par le

cadre de responsabilités publiques du panel, et qui devait analyser ce qu'ICANN devait faire dans l'espace de l'intérêt public. Et le résultat de ce panel et les recommandations de ce panel ont été de créer ce département dans lequel je travaille. Et le panel a proposé une définition de ce qu'était l'intérêt public dans le contexte de l'ICANN.

En même temps, dans le cadre de ce processus, les fonctions IANA ont été confiées à ICANN. Il y a eu beaucoup de surmenage dans notre communauté. Et il a fallu s'occuper de la transition des fonctions IANA. Et par conséquent, il y a eu une période d'un an et demi, deux ans pendant laquelle les discussions sur l'intérêt public qui avaient commencé avant la transition des fonctions IANA, ces discussions, donc, sur l'intérêt public ont ralenti.

Puis en mars 2016, après la soumission d'une proposition au NTIA, on a décidé de se pencher à nouveau sur l'intérêt public. Et c'est comme cela que nous avons pu recommencer notre travail et analyser ce qu'était l'intérêt public dans le contexte de l'ICANN, est-ce que cela pouvait être opérationnalisé, et comment continuer à travailler dans ce processus.

La première étape important pour continuer cette conversation ou pour commencer un petit peu la base de cette conversation a été la réunion de Marrakech d'ICANN55. Nous avons eu une

séance d'intérêt élevé. Et l'objectif était d'explorer ce qu'était l'intérêt public au sein de l'ICANN ou sous la responsabilité de l'ICANN et ce que cela signifiait.

Nous avons analysé le contexte européen et Wolf, qui est le président de ce groupe de travail, a fourni des recherches et des contributions que les différents responsables des RALO avaient élaborées. On est remonté dans le temps pour comprendre exactement que signifiait ce concept et comment il était mis en place dans le contexte européen.

Ensuite, ce groupe de travail a été créé et c'est le groupe le plus actif de la communauté d'ICANN en ce qui concerne la communauté, l'intérêt public. Nous avons eu ces séances avec beaucoup de participation au cours de ces deux dernières années, mais on peut dire qu'il y a quelque chose qui manquait, hélas, et c'était un intérêt de haut niveau du reste de la communauté sur ce thème. Et nous avons rencontré des difficultés à intéresser davantage les gens sur ce thème en particulier.

Nous avons eu une autre séance importante à ICANN57. C'était l'équivalent d'une séance intercommunautaire. Nous avons regardé, parce que nous étions en Inde, quel était le contexte indien et comment opérationnaliser ce thème en Inde. Et de nouveau, je dirais qu'une des parties les plus actives de notre

communauté dans ce groupe a été comment continuer cette conversation. Je vais vous en parler un petit peu plus, je vous dirai de quoi nous avons discuté spécifiquement.

Au niveau des ressources qui sont disponibles en tout cas, il y a un espace wiki qui reprend toutes les recherches qui ont été faites par le personnel de l'ICANN. Nous avons bien sûr une liste de diffusion sur laquelle il y a eu beaucoup d'échanges. Et moi-même, je suis donc personnel de l'ICANN et j'essaie de vous aider à travailler, donc, avec la communauté sur ce thème en particulier.

Ici sur l'écran, vous voyez la définition de l'intérêt public mondial proposé par le panel en ce qui concerne l'internet, pas ICANN spécifiquement. Je vais vous donner quelques secondes pour le lire et si vous avez des questions, on peut y revenir. Donc prochaine diapositive.

Donc les discussions qui ont eu lieu étaient portées sur le consensus que l'on avait parce que la plupart des discussions ont eu lieu au sein de ce groupe, à l'exception des séances d'intérêt élevé qui ont eu lieu à ICANN55 et 57. Je ne peux pas dire si vraiment si c'est un consensus, mais ce que l'on a constaté, c'est qu'il y avait une certaine approbation de la part d'une grande partie de la communauté ou de ceux qui ont participé à ces conversations.

Donc la principale chose a été ce débat au niveau de la définition de ce qu'était l'intérêt public, est-ce qu'il faut avoir une définition ou pas. Si on a une définition stricte, beaucoup de gens qui défendaient cette position demandaient une définition qui fournisse une structure, qu'on sache exactement de quoi on parle, ce qui nous donnerait des points de référence, ce qui permet d'organiser quelque chose beaucoup plus facilement et d'être moins abstrait quand on parle de l'intérêt public. L'autre tendance était qu'il ne fallait pas avoir une définition fixe puisque tout dépend du contexte dans lequel on est. On ne peut pas avoir une définition adaptée à tout le monde concernant ce problème en particulier.

Le deuxième thème qui a été discuté dans le détail était la façon dont on comprenait ce concept et dont on appliquait ce concept dans différents contextes. Donc nous avons analysé la situation en Europe et la situation en Inde. Il y a beaucoup de possibilités dans l'avenir de continuer à analyser ce qui se passe dans différentes régions du monde. Et c'est quelque chose que la communauté doit décider, c'est-à-dire dans quelle région vous voulez que l'on continue à travailler pour continuer à recueillir des analyses concernant ce point-là.

Le troisième thème était la notion selon laquelle tout ce que fait ICANN est basé sur l'intérêt public et trouve sa racine dans l'intérêt public. On a parlé du développement de meilleures

pratiques dans le système multipartite. On a parlé aussi des possibilités d'augmenter la diversité et la participation des parties prenantes, qui est une tendance constante à ICANN.

Le quatrième thème était la sécurité et la résilience du DNS et la stabilité du DNS, qui est un élément clé pour l'intérêt public. Lors de la réunion 57 d'ICANN, nous avons eu un panel intéressant qui a été mis en place et qui incluait le président du GAC. Et une de ses observations a été que lorsque l'on parle de l'intérêt public mondial, ce que l'on dit, c'est que c'est une réunion de tous les intérêts spéciaux. Et ce concept a vraiment été important pour tous ceux qui participaient à la discussion.

L'intérêt public est bien sûr une notion très abstraite et cela nous renvoie à la définition versus pas de définition, premier point, donc, de débat. Pour pouvoir travailler, on a besoin d'un processus adaptable et pas quelque chose de fixé et de bloqué.

La cinquième tendance que nous avons analysée, que nous avons constatée dans les débats est la façon dont l'intérêt public est inclus dans les statuts constitutifs. Il est conçu pour pouvoir s'exécuter automatiquement. Donc si ce processus du bas vers le haut est appliqué correctement – le résultat final de ces discussions soutenues par la communauté dans laquelle il y a un consensus – par définition, l'intérêt public mondial est automatiquement servi.

Je pense qu'ici, le point important, c'est de souligner cette idée selon laquelle l'intérêt public dans le contexte de l'ICANN ne peut être déterminé que par une communauté multipartite. Et ce que nous faisons actuellement appartient à ce processus de manière beaucoup plus vaste.

Je voudrais maintenant vous poser deux questions pour guider un petit peu notre discussion et pour que vous puissiez en tenir compte pour que notre discussion puisse avoir un certain objectif. Comme je l'ai dit, il y a eu beaucoup d'activités au niveau de la communauté sur ce thème. Il y a bien sûr toujours des membres, il y a toujours d'autres problèmes importants pour la communauté sur lesquels la communauté travaille. Il y a beaucoup de problèmes qui vont continuer à attirer ou à demander beaucoup d'énergie à la communauté.

Mais en ce qui concerne ce travail en particulier auquel nous participons, je voudrais connaître votre opinion et savoir ce que vous pensez que l'on peut faire au niveau du personnel, au niveau de la communauté pour essayer de faire participer davantage la communauté en général. Ce comité intercommunautaire mentionné par Satish nous permettrait vraiment d'aller dans ce sens. Ce serait une bonne occasion pour nous de pouvoir continuer ces discussions intercommunautaires.

Ensuite, nous avons eu des discussions au sein de notre groupe et nous avons décidé qu'une structure informelle est quelque chose qui est... Vu le manque de largeur de bande qui existe dans la communauté, une série d'initiatives doivent être prioritaires. Et par conséquent, c'était la meilleure manière de travailler.

Bien, je vais m'arrêter ici. Je vais essayer, à travers les discussions, de détecter quels sont les secteurs qui vous intéressent et savoir un petit peu comment vous voulez continuer.

SATISH BABU :

Merci beaucoup, Ergys. Je pense que vous avez bien parlé et présenté le travail fait dans le passé. Et vous avez abordé les questions qui se posent pour nous. Nous allons maintenant donner la parole aux participants.

Mais avant, je dois dire que pour moi, un des aspects les plus difficiles par rapport à ce modèle multipartite, c'est cette condition nécessaire. Et il faut répondre à certains aspects concernant le multipartisme. Et je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit réellement vrai. Que se passe-t-il si certaines parties prenantes sont moins visibles, participent moins, font entendre moins leurs voix ? Est-ce qu'il y aurait des systèmes qui nous permettraient de s'assurer que tout le monde participe, qu'il y a

une participation générale des parties prenantes, et que nous appliquons vraiment ce concept d'intérêt public ? Voilà.

Maintenant, je vous donne la parole pour que vous nous donniez votre avis sur ce qu'est ce concept d'intérêt public.

EVAN LEIBOVITCH :

Merci Satish. Je participe à cette réunion depuis 10 ans et je dirais qu'on n'a pas beaucoup évolué depuis le début de ce groupe de travail. Ce type de thèmes, on revient toujours à la même question, même question que vous posez sur votre diapositive. La réunion termine, rien n'est fait et la prochaine réunion, on recommence à zéro.

Donc je vais vous demander s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose parce qu'a vraiment besoin, au sein d'At-Large, de faire quelque chose au nom de l'intérêt public. Donc je crois qu'on ne va pas passer des heures et des heures à nous demander si on définit ou si on ne définit pas l'intérêt public. Il y a beaucoup d'autres choses à faire dans ce domaine.

Les ressources politiques qui existent au sein d'At-Large sont des ressources précieuses et le temps de volontaires est quelque chose de précieux aussi. Donc ce que je vais vous demander, c'est comment est-ce qu'on peut aller un petit peu au-delà de ce problème concernant ce qu'est l'intérêt public ? Est-ce qu'il faut

passer un certain temps à définir l'intérêt public ? Les gens ici représentent des ALS, des membres individuels et ils ont une famille à l'extérieur d'ALAC. Ils veulent savoir un petit peu comment on peut faire confiance dans les noms de domaine et s'assurer qu'il n'y a pas des actions malveillantes.

Donc je crois qu'il faut donner à At-Large la possibilité de parler au nom de utilisateurs finaux, qui sont finalement les gens qui participent sur internet. Est-ce qu'on ne peut pas utiliser cette énergie qui est apportée à ce type de réunion et profiter de cette énergie pour aller au-delà de ce premier obstacle ? Est-ce qu'il faut définir l'intérêt public ? Et essayer de tirer profit de la présence des communautés ici représentées.

SATISH BABU :

Merci Evan.

J'ai maintenant Heidi puis je ferai un commentaire moi-même et après, on verra.

HEIDI ULLRICH :

Merci. Moi, je suis le personnel de soutien d'At-Large pour ce groupe de travail. J'étais désignée comme responsable. Et Wolf Ludwig, qui est la personne qui préside ce groupe de travail, n'a pas pu être là. Donc il a demandé à son coprésident Satish d'assumer cette responsabilité. Mais peut-être Evan que vous

pourriez en discuter avec ces deux coprésidents et Wolf en particulier pour avancer avec cela.

EVAN LEIBOVITCH : Merci Heidi. Wolf connaît très bien mon avis là-dessus.

SATISH BABU : Oui, c'est tout à fait juste parce que j'ai moi-même lu les courriels qu'ils ont échangés à ce sujet. Mais cette question est à la communauté de répondre. Ce n'est pas vraiment à nous. Donc ils nous aident, en fait, là-dessus. Ce n'est pas un problème, ce n'est pas qu'il nous gêne.

ERGYS RAMAJ : Bien sûr, cela dépend de la communauté et mon rôle en tant que personnel est de faciliter la décision et d'aider la communauté dans ce qu'elle veut faire pour l'avenir.

SATISH BABU : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ?

NIELS TEN OEVER : Je suis assez ou relativement nouveau dans cette discussion et j'ai suivi vos discussions, et surtout la discussion sur l'intérêt. Et je pense que c'est ce que nous avons décidé auparavant. La

discussion sur les valeurs principales a fait des progrès, ils ont avancé. On avait maintenant des valeurs fondamentales et nous avons presque un cadre d'interprétation en ce moment pour les valeurs fondamentales des droits de l'homme.

Les droits de l'homme, les intérêts publics et la bibliographie académique ont très souvent été des sujets abordés qui ont été co-intégrés. Il pourrait donc être intéressant de voir la valeur fondamentale sur les droits de l'homme comme solution partielle au moins de ce que nous souhaiterions faire. Et ce serait peut-être d'intérêt pour ce groupe de publier un commentaire sur le CCWG sur la responsabilité à partir de ce cadre-là pour voir si on ne pourrait pas faire les deux choses en même temps. Donc je le propose comme étape intermédiaire pour arriver à l'étape suivante parce que les droits de l'homme sont des normes les plus acceptées que nous avons au monde.

Donc dans cette mesure, il semblerait que c'est la définition la plus acceptée de l'intérêt public que l'on a au monde, en général.

SATISH BABU :

Merci. L'alignement entre les droits publics et les droits de l'homme est quelque chose qui me semble on pourrait également considérer, mais j'aimerais savoir ce qu'en pense le reste.

Holly ?

HOLLY RAICHE :

Je pense que je suis un peu entre les deux. Je comprends ce qu'Evan voulait dire, mais il y a beaucoup de problèmes. Je comprends l'exemple que vous donnez, mais je pense qu'il y a d'autres implications. Et si ce groupe avait un objectif, je penserais que ce serait plutôt un objectif ad hoc, donc par exemple quels sont les problèmes auxquels l'ICANN doit faire face. Et à mesure que ces problèmes apparaissent, on pourrait les identifier et on pourrait en discuter, mais non pas nécessairement dire nous allons nous réunir à chaque réunion de l'organisation. Vous voyez ? Donc ce n'est pas à nous de faire de ce groupe de travail un autre groupe qui se réunit juste pour se réunir. Parce que je pense que le temps que nous avons devrait plutôt être consacré aux perspectives sur ce qu'il faut que l'on considère de toute façon. Cela est ma suggestion. Merci.

SATISH BABU :

Merci. Bien sûr, je suis tout à fait d'accord avec ce que disait Holly, sur le fait qu'il faudrait que l'on avance à des résultats plus concrets. C'est ce que disait Evan hier également. Mais en ce moment, il faut que l'on considère les actions à suivre sur lesquelles on pourrait commencer à travailler pour faire avancer le travail que nous sommes censés faire.

Malheureusement, Wolf n'est pas là, parce que lui, il avait des idées spécifiques sur la manière d'avancer. Mais même s'il n'est pas là, je pense qu'on pourrait discuter de cette question.

Alberto ?

ALBERTO SOTO :

Je vais parler en espagnol.

Nous avons également discuté avec Wolf, même au-delà des réunions, et le résultat pour nous était ce que disait Evan et ce que disait Holly. Je suis vraiment d'accord avec eux, mais pourquoi n'avons-nous pas essayé d'arriver à une définition de ce qu'est que l'intérêt public ?

Vous verrez qu'on a dit qu'il y avait une étude qui avait été faite sur l'Europe et l'Inde. Mais il me semble qu'il est très difficile qu'il y ait une conclusion par rapport à l'intérêt public parce que l'intérêt public et les droits de l'homme, comme d'autres sujets qui sont traités à l'ICANN, ont une connotation sociale, une connotation religieuse. Il y a d'autres nuances qui sont appliquées qui déterminent toute une communauté. Il est très difficile d'y arriver.

Donc comme il n'est pas possible de faire une définition absolue afin d'avancer de manière un peu plus pratique, il faudrait, je pense, considérer ce que nous avait fait Evan l'autre jour. Il faut

penser à ce que nous faisons, à ce que l'utilisateur final veut. Alors les utilisateurs finaux ne savent pas ce que veut l'ICANN parce qu'ils voient qu'ils ont un problème au moment où ils ont des problèmes. Ils ne savent pas prévoir cela. Donc c'est à nous de voir ce problème parce que c'est nous qui connaissons ce sujet et nous devons essayer de le résoudre dans cet environnement ici. Je pense que c'est ça la manière de représenter les utilisateurs finaux. Il faut que nous soyons les traducteurs de ces besoins, mais à mesure que ces besoins apparaissent.

Et je parle de la neutralité du net. Un utilisateur final ne va pas savoir de quoi je parle. Mais c'est sûr qu'il va me dire : « Il y a un FSI qui veut que je paye plus pour un service qui devrait être le même. Et là, ils parlent de neutralité du net mais il ne sait pas, en fait, qu'il y a ce problème. Alors pour nous, cela s'appelle neutralité du net ou du réseau. Eux, ils ne le savent pas. Donc pour avancer, il faut aborder ces questions dans la mesure que nous savons qu'elles existent et faire des progrès sur ces sujets-là lors des différentes réunions. Si on discutait du GDPR par exemple, il y a des gens qui ne parlent que du besoin d'avoir des données. C'est bien, je suis d'accord, il faut lutter contre le délit, cela fait partie de l'intérêt public également.

Alors considérons cet aspect, voyons comment avancer au sein de ce groupe. Comme disait Holly, nous n'aurons pas un agenda

défini parfait, mais nous aurons des sujets à discuter lors des différentes réunions si l'on fait la coordination préalable, bien sûr. Merci.

SATISH BABU :

Merci Alberto de ces remarques. Alors par rapport à la définition de l'intérêt public, c'est compris. Deuxièmement, vous avez parlé des règles de ce groupe de travail pour définir les sujets d'intérêt public à mesure qu'ils apparaissent dans les autres programmes de l'ICANN.

Ergys, est-ce que vous avez une réponse à y apporter ?

ERGYS RAMAJ :

Oui, je pourrais vous proposer des observations, des remarques par rapport aux discussions qui ont été tenues à ce jour. Donc je commence au début.

Au début, la décision pour avoir ou pas une définition appartient à la communauté. Mais il y a eu des inquiétudes qui ont été soulevées par rapport aux définitions fixes qui correspondent au concept de l'intérêt public. Cette définition va dépendre, bien sûr, du contexte en grande mesure. Tout ce qui est fixe ne s'adapte pas. Cela ne nous sert à rien parce qu'on ne peut pas avoir une définition qui sera suffisamment bonne pour couvrir toutes les éventualités et tous les aspects spécifiques qui

pourraient apparaître à partir d'une situation spécifique. Et c'était ça en fait notre principale difficulté pour arriver à avoir une communauté qui se mette d'accord sur une définition stricte. Alors lorsque nous avons lancé cette discussion, c'était ça le but.

Il y avait beaucoup de personnes qui ont proposé que l'on ait une définition fixe. Et à mesure que l'on a avancé et que l'on a avancé dans cette discussion notamment, le concept, l'idée d'avoir une définition stricte était moins souhaitable. Donc on a vu un changement dans une autre direction.

Alors la réponse courte, c'est que cela va dépendre de la communauté. C'est à eux de dire si c'est considéré comme l'étape suivante appropriée, si c'est ce qu'il faut faire. Donc mon travail en tant qu'organisation est de faciliter le travail de la communauté plutôt que de dicter ce que la communauté devrait faire.

SATISH BABU :

Merci Ergys. D'ailleurs, une des raisons pour lesquelles nous avons commencé à travailler sans avoir un consensus formel par rapport à la définition, c'était parce que cela nous prenait beaucoup de temps. Il y avait des gens qui avaient différents objectifs ou différentes perceptions par rapport à la définition. On a donc senti qu'on passait trop de temps à ne pas pouvoir

avancer, qu'on était coincé parce qu'on n'arrivait pas à trouver de définition commune convenable pour tout le monde. Donc on va mettre cela de côté pour l'instant pour essayer d'avancer avec les autres points à l'ordre du jour.

Ricardo ?

RICARDO HOLMQUIST : Il me semble qu'Evan a une réponse parce qu'il lève la main. Cela fait un moment.

SATISH BABU : Evan.

EVAN LEIBOVITCH : Je pense que cette réponse de « ça dépend de la communauté » n'est pas une réponse satisfaisante parce que la réponse que vous obtenez est « la communauté est coincée ou inconclusive ou qu'elle n'arrive pas à arriver à un consensus ». Donc combien de temps pourrait-on passer à attendre à ce qu'il y ait un consensus avant d'adopter un plan B pour avancer ?

De votre côté, vous aviez le choix de dire que l'intérêt public est un amalgame de tous les intérêts publics qui apparaissent ici. Donc plutôt que d'agoniser ou d'attendre à l'éternel à ce que ce consensus arrive puisqu'il pourrait ne jamais arriver, ne

pourrait-on pas se demander ce que font les unités constitutives et à ce moment-là, au moment de considérer les statuts constitutifs de l'ICANN, j'espère que toutes les unités constitutives et toutes les parties prenantes qui y participent représenteront suffisamment les différentes unités constitutives. Parce qu'à ce moment-là, notre travail serait de représenter les utilisateurs finaux, non pas de se mêler de ce débat trop large.

Moi, cela fait une décennie que je suis là et le manque de consensus ne veut pas dire que l'on attend toujours le consensus. C'est mon avis en tout cas.

ERGYS RAMAJ :

Merci Evan, c'est une observation tout à fait valable. Mais je vous dirais que nous n'attendons pas le consensus tout simplement. Ce que vous avez dit par rapport à permettre aux communautés de continuer de faire ce qu'elles font, d'ailleurs, c'est ce qui se passe. Nous n'avons pas de main mise sur ce que fait la communauté ou sur ce qu'elle devrait faire.

Aujourd'hui, je suis là au nom du personnel parce que ce groupe de travail existe et depuis mon point de vue, il existe pour essayer de résoudre un problème qui est important pour cette communauté particulière. Donc je ne voudrais pas rejeter ce manque de consensus si vous voulez, l'ignorer et dire qu'il s'agit

d'une incapacité de la communauté de faire des progrès sur ce point particulier.

Donc encore une fois, à mon avis, en tant que membre du personnel et dans le rôle que j'occupe, je suis là pour vous rendre service en tant que communauté. Et je comprends que c'est peut-être un peu trop large, mais l'alternative pour moi serait de trouver un plan, de dire voilà ce que nous faisons, voilà comment nous le faisons. Mais je pense que cela ne se fait pas très bien, ce n'est pas la bonne manière de procéder. Il y a des choix à faire et je comprends ce que vous dites, je pense que c'est une inquiétude tout à fait valable.

Mais je voudrais que la communauté garde à l'esprit le fait que je suis là comme une ressource. Si vous ne voulez plus discuter de cette question parce qu'il y a un manque d'intérêt par rapport à ce sujet, c'est à la communauté de le décider. Mais nous, en tant que personnel, nous ne pouvons pas dicter les termes de cette conversation et nous ne pourrons pas dicter quelles sont les prochaines étapes non plus.

SATISH BABU :

Merci Ergys.

J'ai Ricardo, Siva, Niels et Alberto.

RICARDO HOLMQUIST : Je vais parler en espagnol si cela ne vous gêne pas. Maintenant, en espagnol.

J'avais deux remarques à faire. J'avais une remarque que j'ai publiée pour ICANN57 à Hyderabad, et c'est le fait que les statuts constitutifs de l'ICANN sont basés en Californie. Il faudrait que l'on sache ce que disent les lois de la Californie par rapport à ce qu'est l'intérêt public. Donc il faudrait qu'au moins, on ait une définition à l'écran pour que l'on se mette d'accord sur ce que cela implique en Californie que l'intérêt public.

Deuxièmement, par rapport à l'élargissement du groupe, j'ai un petit souci par rapport au fait que dans ce groupe, nous ne nous sommes pas mis d'accord et dans l'intérêt, nous sommes des utilisateurs ou nous représentons des utilisateurs. Mais imaginez comment ce serait difficile de faire une réunion de gouvernements qui ont chacun leur propre définition d'intérêt public. Et cela pourrait avoir un impact bien plus négatif sur les utilisateurs que d'avoir la définition que l'on a en ce moment. Donc si l'on arrivait à une définition d'intérêt public dans mon pays, on se met d'accord sur ce que cela implique, dans mon pays, mon gouvernement expatrie ce qui est dans l'intérêt public. Ce serait terrible d'essayer de se mettre d'accord. Mais je pense que chaque pays a son propre regard par rapport à cette question.

SATISH BABU : Merci Ricardo.

Siva ?

SIVA MUTHUSAMY : Je suis Siva Muthusamy de l'ISOC. Le problème des définitions est que le travail n'avance pas. Le problème est que le travail ne commence pas ou n'avance pas en raison d'un manque de consensus sur la définition et je pense que cette question, ce problème devrait être résolu. On a commencé par avoir une définition sur laquelle on n'est toujours pas d'accord. Ou alors on pourrait demander au conseil externe s'il était nécessaire d'avoir une définition avant de commencer.

L'ICANN a une expérience assez limitée par rapport aux conseillers externes, aux consultants. Mais pour ce type de questions qui sont plus larges, il vaut mieux faire ressort à un conseiller externe pour nous fonder sur ce qu'il nous est conseillé lorsque l'on n'a pas de consensus. Par définition, il s'agit d'une question non définie, l'intérêt public, l'intérêt public mondial. Et lorsque nous rentrons dans les différents aspects de l'intérêt public qui ne sont pas définis parce que l'internet est un réseaux qui est assez ou relativement neuf et parce que le

processus multipartite est aussi relativement neuf et parce que le concept de l'intérêt public mondial lui-même est assez neuf.

Mais l'une des tâches les plus importantes est de travailler sur les définitions. Cela nous prend du temps d'arriver à une définition, oui. Mais cela ne devrait pas nous empêcher de penser à l'intérêt public. Le manque de définition ne devrait pas être utilisé par ceux qui s'opposent à l'intérêt public mondial pour restreindre les discussions par rapport à l'intérêt public.

Donc voilà mes remarques. Merci.

SATISH BABU : Ergys.

ERGYS RAMAJ : Pour réagir rapidement, il me semble que c'est quelque chose d'important que vous dites. Je ne pense pas que le processus se soit arrêté en raison du manque de consensus sur la définition ou qu'il faudrait qu'il y ait une définition pour avancer.

Depuis mon point de vue, cela correspond plutôt à un manque d'intérêt général et à l'urgence pour faire avancer ce sujet. Cela, ensemble avec le fait qu'il y a très peu d'intérêt de large bande dans la communauté – très peu d'intérêt – et qu'il y a beaucoup

trop peu de ressources dans le processus, cela ne permet pas d'avancer.

Donc on disait tout à l'heure, par exemple, qu'il y a le GDPR qui arrive et il y a beaucoup d'activités à ce niveau-là. Donc on fait des concessions, certes, mais je ne pense pas que le manque de progrès puisse être attribué au fait qu'il n'y a pas d'accord sur la définition de cette question.

Vous vous rappellerez que j'ai dit tout à l'heure, lorsque je présentais mes diapositives, qu'il y a beaucoup de sujets qui ont été discutés jusqu'à présent. Donc je dirais que ce n'est pas une caractérisation juste de dire que c'est pour cette raison que nous sommes coincés.

SATISH BABU :

Siva ?

SIVA MUTHUSAMY :

Oui. Pour vous répondre ce n'est pas que je veux dire qu'on est coincé et que je n'ai pas discuté avec des participants qui veulent élargir la portée de l'ICANN et de l'intérêt public. Mais pour réagir aux discussions d'intérêt public, on ne peut pas dire : « Hé bien alors, définissez-moi ce qu'est l'intérêt public. Qu'est-ce que l'intérêt public pour vous ? » C'est ambiguë. Ce

n'est pas dans notre mission, ce n'est pas dans notre portée.
Vous voyez ?

Et donc comme on nous donne des réponses ambiguës ou on a des termes ambiguës, il est impossible de faire des définitions. Et c'est ça les raisons qu'on nous donne pour restreindre les mesures positives sur les discussions ou sur les règles concernant l'intérêt public. Merci.

SATISH BABU :

Merci Siva.

J'ai maintenant Niels, Alberto et Aida.

NIELS TEN OEVER :

Merci. Il faut que j'exprime mon désaccord avec Evan parce que je pense que l'intérêt public n'est pas la même chose que l'intérêt de tous les publics. Et je pense que le principal en matière d'intérêt public est l'intérêt de ceux qui ne sont pas représentés ici. Parce qu'on pourrait dire que l'intérêt public est l'intérêt de tous ceux qui sont réunis ici. Alors à ce moment-là, il ne nous faudrait pas d'intérêt public parce que nous sommes tous déjà là, défenseurs pour l'intérêt public.

EVAN LEIBOVITCH :

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

NIELS TEN OEVER : C'est peut-être que j'ai mal compris alors. Mais je pense qu'il faudrait que l'on garantisse que ceux qui ne sont pas là soient représentés. Alors il est très difficile de le faire parce qu'ils ne sont pas là. C'est pourquoi j'essaie de faire allusion aux normes existantes parce que si l'on essaie de trouver ce qu'en pensent les autres, c'est difficile de savoir déjà quand les personnes sont dans la salle. Mais alors si elles ne sont pas là, c'est encore plus difficile.

SATISH BABU : Evan, vous voulez répondre tout de suite ?

EVAN LEIBOVITCH : Oui. Pour préciser un peu sur ce que j'ai dit, bien sûr, il y a des milliards de personnes qui utilisent internet qui ne sont pas dans cette salle qui serait pleine de personnes s'ils participaient. Mais pour ce que nous essayons de faire en tant que membre d'At-Large, nous essayons de représenter leur intérêt. Et nous sommes tout à fait conscients également, ce qui a été soulevé dans la séance de samedi, du fait qu'il y a énormément de personnes qui ne sont pas intéressées par l'ICANN. Ce qui les intéresse, c'est que les numéros sur internet – le DNS – fonctionnent. Ils ne s'intéressent pas à ce que fait l'ICANN. Et

puis ils veulent s'assurer également qu'il y a un système qui fonctionne et ils veulent que quelqu'un s'occupe que tout fonctionne. Donc ils délèguent cela à leurs politiques.

Alors nous, nous sommes là pour représenter cet intérêt public. Le fait que ces milliards ne soient pas tous là, notre travail ici, notre tâche qui nous a été assignée dans les statuts constitutifs de l'ICANN est de représenter cet intérêt public. Est-ce que l'on fait un bon travail ou pas? Et bien, cela est à discuter. La discussion peut continuer, mais les intérêts de ces milliards de personnes ne sont pas conçus pour être représentés dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

Donc vous avez 1 % des personnes qui sont dans l'intérêt des noms de domaines, les gouvernements, les consultants ou conseillers. Et puis vous avez 99,9 % des personnes qui n'ont pas de nom de domaines mais qui sont touchés par ce que fait l'ICANN. Donc d'après les statuts constitutifs de l'ICANN, c'est cela qu'il faut que l'on couvre, c'est ça notre territoire. Que l'on fasse un bon travail ou pas, que l'on ait suffisamment de ressources pour le faire ou pas, c'est une autre question. Mais dans les statuts constitutifs de l'ICANN, il y a une disposition pour que ce point de vue soit exprimé par la communauté At-Large.

Donc comme vous dites, est-ce un amalgame ? Peut-être que non. Je l'ai dit parce que cela paraissait comme un choix sur les diapositives. Et il se pourrait qu'il y ait, en fait, un pas en arrière si on n'arrivait pas définir l'intérêt public. Donc peut-être qu'on essaie d'arriver à un consensus qui pourrait ne jamais arriver ou alors, on pourrait dire que la deuxième solution serait de recommuniquer notre mission dans cette salle et avancer avec cette mission.

Mais Ergys, je ne veux pas dire qu'on n'a pas besoin de vous ou de votre travail. Je dis tout simplement qu'il faudrait peut-être réassigner cela pour essayer d'aller au-delà de cet obstacle de définir ce qu'est l'intérêt public. Il faudrait que l'on se consacre à l'intérêt du 99,9 % de la population.

SATISH BABU : Vous voulez répondre ?

NIELS TEN OEVER : Merci pour votre réponse. Cela me fait réfléchir parce que je pense que c'est la nature de l'infrastructure. Mais en même temps, je pense que c'est une question d'infrastructure et c'est l'infrastructure qui dicte la façon dont nous travaillons dans l'espace public et l'internet est en train d'organiser cet espace public. Donc je crois qu'il faut être très prudent dans ce sens,

cette notion selon laquelle l'intérêt public est exactement ce qu'At-Large fait.

Vous avez dit qu'At-Large était ici pour défendre l'opinion de ceux qui utilisent l'internet et c'est exactement ce qu'est l'intérêt public. Et je pense qu'il y a une difficulté au niveau de la mission et des objectifs. Donc je comprends la complexité de cette question. Mais à nouveau, je dis essayons de ne pas réinventer la roue et d'utiliser ce que nous avons déjà.

SATISH BABU :

Merci beaucoup Niels.

Nous avons maintenant Alberto, Aida et Andrei.

ALBERTO SOTO :

Merci beaucoup. Je vais donner un exemple pour reprendre un peu ce que Ricardo a dit. Si un gouvernement déterminé dit – c'est un exemple que j'ai déjà donné à plusieurs reprises – que la construction d'une route est d'intérêt public, à partir du moment où on déclare la construction de cette route comme étant d'intérêt public, le gouvernement va peut-être s'approprier des terrains par lesquels doivent passer la route.

Si un gouvernement déclare « Internet est d'intérêt public », c'est la même chose, sans parler de l'Europe. Parlons de pays

qui ne sont pas même pas considérés dans l'économie mondiale, si ces pays déclarent internet comme étant d'intérêt public, ils le feront pour limiter la liberté d'expression. C'est tout à fait possible. Donc ici, notre objectif c'est de dire qu'il est très difficile de définir l'intérêt public.

Ce que je suggère, c'est qu'on laisse de côté – parce que je crois que c'est ce que Göran a dit hier quand on lui a posé une question ; il a dit je n'ai pas de définition. Et bien faisons, si vous le voulez, pour la prochaine réunion, je propose qu'on laisse de côté la définition d'intérêt public, que cela soit laissé de côté, et qu'on continue pour voir qu'est-ce qu'on veut faire dans le futur.

SATISH BABU :

Merci beaucoup Alberto. C'est tout à fait logique.

AIDA NOBLIA :

Je suis Aida Noblia. J'appartiens à une ALS de l'Uruguay et je suis cette discussion depuis un moment. Cela me paraît être un sujet très intéressant. Il y a un échange d'idées aussi très intéressant.

Je n'ai pas suivi tous vos travaux, mais je pense que l'intérêt public est un concept abstrait qui se concrétise à travers la mise en œuvre de différentes actions, donc essayez de se mettre d'accord sur une définition d'abord ou pas. C'est difficile de

répondre à cette question parce qu'il y a deux manières de travailler. À mon avis, si on fait cela en fonction d'un plan et selon une idée générale, à savoir que l'intérêt public va se concrétiser dans différentes actions, je crois que finalement, c'est une parole que les gouvernements utilisent beaucoup. Ils agissent en fonction de l'intérêt public.

Et il y a des gens qui ne sont pas ici mais qui appartiennent aux parties prenantes et qui sont concernées ici et qui sont, donc, une de ces parties prenantes, qu'ils soient représentés ici ou pas. Et c'est là que l'intérêt public entre en jeu. Parce que les gouvernements – et dans l'exemple qu'on vient de donner, un gouvernement veut construire une autoroute, il a étudié tous les intérêts et l'intérêt du public en général pour la construction de cette route. C'est une évaluation qui a été effectuée qui concerne différentes actions pratiques.

Je pense que c'est un concept qui est très utile parce qu'ici, si les actions répondent à un plan, on a nous-mêmes d'abord un plan contenant différents concepts qui va nous permettre de mettre en œuvre des actions. S'il y a des choses à modifier, on va les modifier. C'est un petit peu comme une personne qui doit, de temps en temps, corriger la trajectoire si c'est nécessaire à mesure qu'on avance.

Je pense que c'est important d'avoir une idée d'abord de ce qu'est l'intérêt public. Et je crois que suite à tout ce que j'ai entendu dire, cette idée est en train un peu de se former, de surgir. Il faut tenir compte des intérêts de ceux qui sont présents ici et de ceux qui ne le sont pas. Je crois que c'est un premier point qui est important. Et ensuite, à partir de là, on peut se dire : « OK, cela peut être appliqué au secteur des droits de l'homme ou à d'autres domaines. » Je crois que c'est un thème qui est vaste de toute façon.

Donc ici, on est justement un petit peu justement entre ce qu'est la théorie, ce qu'est la pratique et qu'est-ce que l'on fait. Il y a des éléments qui nous ont montré qu'il faut avoir une base théorique parce que cela nous permet de défendre les intérêts des personnes présentes et pas présentes. Et ensuite, il faut voir qui sont les personnes les moins bien représentées et à ce moment-là, essayer de les représenter correctement. Voilà. Je crois que c'est un petit peu e que j'avais à dire.

SATISH BABU :

Merci Aida. Nous ne sommes pas en train de dire que l'intérêt public n'est pas possible, qu'on ne peut pas le définir. Non. Mais ce que nous ne voulons pas faire, c'est une définition fermée de ce concept.

ANDREI KOLSENIKOV : Je pense que c'est un sujet très ennuyeux, mais lors de cette discussion, je répète toujours la même chose. Je représente l'intérêt public. Je vais dire cela parce que je sais comment fonctionne internet. Je suis là depuis 27 ans. Je sais comment fonctionne le DNS. Je sais ce que les gens font avec internet, je connais les problèmes qu'il y a et je représente l'intérêt public. Et je n'ai aucun problème par rapport à cela.

Je n'ai pas besoin de lois écrites ou de règles concernant l'intérêt public. Peu m'importe. Je ne veux pas perdre mon temps ici. Tous les ans, on reprend ce débat concernant l'intérêt public. Et moi, je vous dis, je représente ce qu'est l'intérêt public. Si vous ne savez pas ce que c'est, venez me voir et je vous l'expliquerai.

SATISH BABU : C'est une manière très claire de définir l'intérêt public. Est-ce que vous pensez que nous avons un consensus, à savoir qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une définition précise de l'intérêt public ? Comme Ricardo l'a dit, les gouvernements définissent l'intérêt public.

Alors, ce que nous allons faire, nous allons présenter cette motion selon laquelle nous ne devons pas – et je suis tout à fait d'accord avec vous – nous n'avons pas besoin de cette définition de l'intérêt public.

Mais ce que j'aimerais que l'on fasse maintenant, c'est qu'on établisse les activités qui sont nécessaires, donc, pour travailler dans ce domaine de l'intérêt public. Alors, est-ce qu'on est d'accord ? Est-ce que vous avez quelque chose à dire ? Est-ce que quelqu'un est contre cela ? Je ne vois personne contre. Est-ce qu'Ergys, vous voulez prendre la parole ?

ERGYS RAMAJ :

Oui. Je pense que c'est important de ne pas faire de déclaration définitive. Nous sommes très peu nombreux aujourd'hui, donc je crois qu'il serait utile de continuer à participer. Et en fonction de ce que voudra le groupe, nous prendrons une décision. Personnellement, je dirais qu'il faut être prudent concernant les conclusions définitives et les décisions à prendre aujourd'hui.

NIELS TEN OEVER :

Est-ce que je peux proposer quelque chose ? Bien. Si nous considérons le rôle des structures At-Large comme un gardien permettant de protéger l'intérêt public, je dirais qu'il ne s'agit pas d'une action théorique. Par exemple, tout type de problème qui pourrait surgir et qui pourrait causer des problèmes à l'utilisateur final, c'est là que notre rôle entre en jeu. Tout va bien, tout fonctionne bien, les noms de domaines fonctionnent bien, c'est un bon marché, tout est disponible, les gens l'utilisent. Mais si quelque chose ne marche pas, c'est là que

l'intérêt public commence à avoir un rôle à jouer et à devoir être ce gardien quand quelque chose ne marche pas correctement. Et à ce moment-là, on peut devenir plus spécifiques ici, dans ce domaine-là.

ERGYS RAMAJ : Merci beaucoup.

ALBERTO SOTO : Je ne veux pas vous mettre en colère, mais je ne suis pas tout à fait d'accord. Le consensus auquel nous pourrions parvenir n'est pas définitif. S'il y a des discussions à posteriori, on peut modifier ce concept.

Mais vu l'expérience que nous avons dans nos groupes de travail – je suis membre de plusieurs groupes de travail, je sais que des fois, certaines téléconférences ont lieu à 2:00 du matin. Moi, je vous donne un exemple. Par exemple, l'autre jour, on a eu un groupe de travail à 2:00 du matin en Argentine et sur Adobe Connect, j'ai salué tout le monde et nous étions seulement quatre personnes qui assistions, qui participions à ce groupe de travail. En réalité, nous étions trois parce qu'il y avait une personne qui était rentrée deux fois dans la réunion sur Adobe Connect. Donc en réalité, on était trois. On a été trois pendant toute la réunion.

Donc c'est un exemple extrême, mais on se rend compte que des fois, nous avons 30 personnes qui sont inscrites, mais en réalité, on est est six, sept personnes qui participent à la réunion. Donc si on doit attendre pour parvenir à un consensus que tout le monde se mette d'accord, c'est compliqué. De toute façon, ces consensus sont révisés, mais je pense qu'il faut quand même décider quelque chose et commencer à travailler.

SATISH BABU : Merci Alberto.

ERGYS RAMAJ : Merci. Rapidement, ce que je voudrais dire, cela a été dit tout à l'heure concernant cette idée d'utiliser un avis externe. Ce n'est pas la première fois que nous avons entendu cette proposition. Il y a eu beaucoup d'hésitations dans le passé concernant les recommandations externes pour la communauté. Et cela, pour plusieurs raisons.

Bien. Nous avons encore 25 minutes et je pense que ce serait important, en tout cas pour moi, d'aborder ce sujet.

Quel serait l'objectif si nous devons demander les recommandations à quelqu'un, un expert externe, et que peut faire le personnel de l'ICANN dans ce sens à moyen et court terme. Cela peut vouloir dire ou fournir du matériel, des

recommandations de matériel à lire, tout en essayant d'être le plus spécifique possible. En tout cas, quelque chose qui serait peut-être moins abstrait qui nous permettrait d'avancer dans notre travail.

SATISH BABU :

Avant de donner la parole à Siva, j'ai constaté que beaucoup de personnes qui sont ici participent donc au travail de ce groupe de travail depuis plusieurs réunions et qu'il y a une certaine frustration. Donc le besoin de consensus est important maintenant pour avancer, de façon à ce qu'on puisse décider à prendre une décision. C'est bien d'avoir une définition de la façon dont nous voulons travailler, et nous devons définir cela.

Siva.

SIVA MUTHUSAMY :

Ce dont je parle, ce n'est pas pour ce groupe de travail mais pour ICANN en général. Il y a eu un exercice qui a été fait pour avoir des recommandations externes pour le CCWG. Il y a deux ans, lors du FGI d'Istanbul, par le personnel de l'ICANN, cela a eu un bon résultat. Il y a eu six experts externes qui ont participé, qui nous ont aidé. Ce type de choses peut être fait sans grand conflit.

Il y a eu quelques conflits la dernière fois, mais je parle de cela pour deux raisons. Premièrement, parce que pour un thème aussi abstrait que cela et pour un thème qui est abstrait qui concerne la responsabilité, je dirais qu'avoir des experts techniques, ce n'est pas nécessaire. On peut, par contre, demander son opinion à des groupes de réflexion et peut-être appartenant à différentes cultures. Et donc un avis externe serait intéressant.

Ensuite, pour avancer un petit peu et trouver une définition de certaines choses, les gens qui sont à l'extérieur de notre groupe peuvent proposer une définition ou proposer une position. Et donc ce serait un avis externe et neutre qui pourrait nous être utile pour avancer dans les discussions.

SATISH BABU :

Merci.

Yesim, vous avez la parole après Ergys.

ERGYS RAMAJ :

Bien, c'est très très utile. Je pense que ce que je voulais dire, c'est que nous devons demander l'avis d'un expert. Mais pour cela, pour pouvoir le faire, nous avons besoin de l'accord de la communauté.

SIVA MUTHUSAMY : C'est juste une façon de dire que pourquoi il faut demander tout le temps l'opinion de la communauté. Vous êtes ici, vous avez une responsabilité qui vous a été confiée par le Conseil de l'ICANN. Prenez une décision et la communauté va vous suivre. Arrêtez de dire tout le temps que l'opinion ou la ratification doit venir de la communauté.

ERGYS RAMAJ : Je ne suis pas proactif ou pas proactif. Il y a eu plusieurs situations qui ont été faites, plusieurs décisions qui ont été prises sans consulter la communauté qui ont posé des problèmes. Donc je pense que ce groupe, c'est justement son rôle, de donner une possibilité au personnel de l'ICANN de faire certaines choses, de demander des conseils à une tierce partie.

Il ne s'agit pas d'une question d'organisation qui ne réalise pas certaines actions. Ici, c'est autre chose. C'est une situation compliquée d'être des facilitateurs comme nous le sommes. Nous sommes des facilitateurs pour la communauté mais nous ne menons pas les discussions. Nous ne pouvons pas prendre ce type de décisions. Donc cela peut paraître frustrant, mais je pense que la légitimité du processus risque d'être remise en question si le personnel de l'ICANN prend des décisions sur des

points importants. Et c'est pour cela que la communauté est là, pour nous guider sur ce que nous devons faire.

Donc si ce groupe est d'accord, cet expert externe sera cherché et je présenterai une demande et je reviendrai avec la réponse.

SATISH BABU : Siva, vous avez 10 secondes.

SIVA MUTHUSAMY : À propos de ce que vous venez de dire, je soutiens cela et je pense que l'action du personnel devrait être à deux niveaux différents. On pourrait faire cela avant que la communauté prenne une décision et ensuite, le personnel pourrait faire quelque chose qui sera ratifié par la suite par la communauté. Et à ce moment-là, ce serait une façon différente de travailler.

SATISH BABU : Merci.

Nous avons Yesim, ensuite Alberto et ensuite, une autre personne.

YESIM NAZLAR : Nous avons un commentaire dans le chat d'Harold Arcos. Il dit : « Au Maroc, nous avons accordé que nous allions avancer de

manière à ne pas avoir une définition monolithique. À propos de la définition, nous avons accordé avec des avocats externes de commencer une définition de l'intérêt public pour ICANN en nous basant sur la mission de l'ICANN.

SATISH BABU :

Merci Yesim. Nous sommes d'accord sur ce point-là.

Et Alberto, allez-y, vous avez la parole.

ALBERTO SOTO :

Merci. Un avocat m'a dit qu'il voulait concrétiser son héritage et un autre avocat lui dit : « Ne vous inquiétez pas, je m'en occupe. » Et ce monsieur lui a dit : « Mais attention parce que je veux laisser quelque chose à ma famille aussi. » C'était une plaisanterie.

Cette exigence légale, alors qu'est-ce qui lui manquait ? Il manquait le fait de définir exactement qu'est-ce qu'il voulait, ce monsieur, quelle était la portée de ce qu'il voulait, comment devait être fait le conseil, quel est le profil de l'entreprise que je veux engager, est-ce que cette entreprise connaîtra notre écosystème, est-ce que cette entreprise aura une expérience concernant le multipartisme, etc.

Donc je pense qu'avant de se demander si on a besoin d'un consultant externe, il nous faut définir tout cela. Une fois qu'on aura défini tout cela, on pourra dire si on a besoin d'un consultant externe ou pas. Merci.

SATISH BABU : Merci Alberto.

ANDREI KOLESNIKOV : Je dirais que le multipartisme et l'intérêt public sont des dogmes ; ce sont des dogmes. Pour avoir des détails sur ce type de dogmes, il faut demander à un prêtre de nous aider, pas à un avocat. Nous ne sommes pas en train de demander ce qu'est l'intérêt public ou le multipartisme puisque cela va sans dire puisqu'il s'agit d'un dogme. En tout cas, nous avons une cible comme Alberto l'a dit, une cible écrite que nous comprenons tous et sur laquelle nous sommes tous d'accord. Parce que pour le moment, je ne suis pas d'accord avec le groupe. Pour moi, l'intérêt public est un dogme.

SATISH BABU : Merci.

Evan ?

EVAN LEIBOVITCH :

J'aime bien cette idée de demander à un prête de venir nous aider. Cela pourrait peut-être être utile. Je suis tout à fait d'accord avec le commentaire concernant le fait qu'il s'agisse d'un dogme. Et je pense que nous avons beaucoup de choses à faire pour soutenir les besoins des unités constitutives et des ALS qui créent ces unités constitutives.

Donc moi aussi, je suis un petit peu bloqué sur ce concept parce que de nouveau, ce bloc dont on parle, la communauté, qu'est-ce que c'est ? Est-ce que c'est les SO ? Est-ce que c'est les AC ? Est-ce que c'est une partie de cela ? Est-ce que c'est le Conseil qui représente ou qui est censé représenté la communauté ?

Donc définir la communauté, c'est quelque chose de compliqué. C'est aussi compliqué que définir l'intérêt public. Ce sont des définitions un petit peu vagues, floues qui sont très difficiles.

Donc est-ce qu'il y a quelque chose que l'on peut faire ici pour dire « Nous avons un intérêt de la part de notre communauté qui est définie par les statuts de l'ICANN comme étant la communauté des utilisateurs finaux qui représentent 99 % de nos utilisateurs. » ? Nous ne représenterons pas le 1 % restant, mais nous pourrions voir comment nous pouvons aider ICANN à refléter cette partie de la population.

SATISH BABU : Bien, merci Evan.

Il nous reste 15 minutes. Je sais qu'il nous faut encore discuter d'autres sujets qui apparaissent ici. Donc je vais demander aux autres intervenants de prendre peu de temps. Siva ?

SIVA MUTHUSAMY : Merci. L'avis externe dont je parlais dépend clairement de la possibilité de ne plus avoir d'avocat. Si on avait plus d'avocats à l'ICANN, je pense que ce serait un problème. On a déjà trop d'avocats et trop de processus juridiques. Cela nous prend trop de temps. Donc peut-être que l'on devrait intégrer plus d'avis sur d'autres cultures par exemple. Mais si on réduisait la quantité d'avocats et la quantité de processus juridiques, automatiquement, nos avis juridiques abandonneraient cette discussion.

Je m'en excuse encore une fois, je respecte de tout cœur les avocats qui travaillent avec nous, mais on se concentre trop sur les processus juridiques. Merci.

SATISH BABU : Merci Siva.

Alberto ?

ALBERTO SOTO : Pardon, je suis un peu lourd aujourd'hui. Mais je pense que si on suivait la recommandation de Ricardo, on pourrait commencer à travailler sur une définition de base, sur la base de la définition de l'état de la Floride. C'est là que l'ICANN a son siège juridique. Après, on pourra voir comment travailler sur d'autres suppositions sachant, bien sûr, que ce n'est même pas valide pour tout ce que nous voulons faire. Merci.

SATISH BABU : Merci Alberto.

Y a-t-il d'autres commentaires ?

ALBERTO SOTO : Moi, j'ai dit Floride mais c'est l'état de la Californie. Ce n'est pas l'état de la Floride. Pardon.

SATISH BABU : D'accord. Merci.

Je ne sais pas, Ergys, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose à cette discussion ?

ERGYS RAMAJ : Non, moi, je n'ai rien de substance à ajouter. Dans cette dernière année et demie que j'ai collaboré avec la communauté, je pense

que cette séance était la plus participative à laquelle j'ai participé. Donc je vous remercie de vos interventions et de la passion avec laquelle vous travaillez.

SATISH BABU :

Merci. Nous allons donc maintenant remettre à plus tard la discussion sur la définition et nous allons voir si on devrait adopter la définition de la Californie ou... Mais bon, en tout cas, nous n'allons plus arrêter nos travaux pour cette question.

Les autres sujets qu'il faut que l'on discute : comment avoir plus de participation active, plus d'implication à ce groupe et quelles sont les autres activités à prévoir pour l'avenir. Donc pour le CC, on aura quoi comme discussion ? Comment faire pour qu'il y ait plus de personnes qui participent ? Y a-t-il des réponses ?

Niels, allez-y.

NIELS TEN OEVER :

En fait, on pourrait considérer une équipe de travail pour la responsabilité de l'ICANN pour les droits de l'homme. Si l'on crée des modules comme cela, cela pourrait aider si on ne donnait pas tous les mêmes réponses. Donc avec les sigles et tout, c'est difficile des fois.

SATISH BABU : Merci Niels. Je n'ai peut-être pas bien compris. Je ne sais pas si Gisella a des informations à partager avec nous sur le CCWG, CCWP, CCC. L'équipe de travail intercommunautaire, c'est cela ?

GISELLA GRUBER : Je ne sais pas si on pourrait ajouter CCWQ. Non, pardon Niels, je vous répondrai par la suite, mais je ne sais pas très bien comment on ferait. Mais bon, je vous répondrai plus tard.

ERGYS RAMAJ : Alors le groupe de travail intercommunautaire devrait être chargé des groupes de travail des SO et des AC. Donc c'est très très formel. Et ce dont parle Niels sur les équipes de travail est bien moins formel et c'est plus léger comme structure. Le comité intercommunautaire est également similaire à cela, dans le sens que la manière d'opérer n'a pas de charte. Vous voyez ? Donc c'est très léger, disons.

SATISH BABU : Donc on a deux alternatives. L'équipe de travail intercommunautaire ou le comité de travail intercommunautaire.

Alberto, oui, allez-y.

ALBERTO SOTO : Non, laissons les dames parler avant. Allez-y.

GISELLA GRUBER : Merci. On pourrait peut-être changer à CCC pour que ce soit assez facile comme changement. C'est très léger en raison de ce que disait Ergys. Cela va être plus simple. Donc si c'est la décision, c'est facile à faire. Merci.

ERGYS RAMAJ : Et alors à ce moment-là, il faudrait également décider qui sont les autres communautés qui souhaiteraient rejoindre la communauté intercommunautaire avant que la décision ne soit prise avant d'avancer dans ce sens.

SATISH BABU : Merci. On a également Olivier dans la salle qui pourrait peut-être ajouter des remarques là-dessus. On discute encore une fois de la définition de l'intérêt public, mais nous avons décidé de remettre cette discussion à plus tard et de passer plutôt à d'autres questions.

Alors nous avons deux structures alternatives qui ont été proposées. D'une fois, l'équipe de travail intercommunautaire du CC ou le comité intercommunautaire. Donc c'est une autre option. On a ces deux choix. On a le choix entre les deux.

Mais ici, il faut discuter de qui sont les autres unités constitutives qui voudraient participer à cette discussion, à ce groupe de travail.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Satish. Je m'excuse d'être très en retard, mais on a eu une discussion sur le SSR2 avec le Conseil d'Administration à l'autre bout du centre de convention. Donc j'étais là.

Là dessus, je pense qu'il faudrait vraiment que l'on invite toutes les autres communautés de l'ICANN, les SO, les AC, le SGC. Ce n'est pas tout simplement pour le conseil de la GNSO que cela est d'intérêt. Il faut également inviter toutes les autres parties de la GNSO. Il se pourrait qu'il y ait d'autres participants qui ne souhaitent plus participer parce qu'ils sentent qu'ils ne veulent plus reprendre cette question et qu'ils sentent qu'ils font déjà du travail à ce niveau. Mais en tout cas, nous sommes toujours là.

Alors d'après mon expérience, en tout cas, dès qu'on a des sujets qui sont abordés par une masse critique, ceux qui ne participent pas sentent qu'il faudrait qu'ils commencent à participer. Cela les invite à participer. Par rapport à l'équipe ou le comité intercommunautaire, le nom m'est égal, tant que vous ayez une charte avec des jalons clairs sur ce que vous voulez accomplir.

L'un des principaux problèmes avec beaucoup de ces groupes est le besoin d'un plan de travail parce que vous verrez qu'il y a des personnes qui veulent faire tout type de travail, c'est ce que j'ai vu dans le passé, et c'était toujours un problème. Donc je suis là pour vous aider si vous avez besoin de mon aide. Merci.

SATISH BABU : Merci Olivier.

Alberto ?

ALBERTO SOTO : Je suis d'accord avec la possibilité que le type d'organisation soit le moins bureaucratique possible, que ce soit un groupe dans le moins de formalités possible parce que cela va nous permettre de faire plus de travail.

Par exemple, au WS2, dans la piste de travail numéro 2, ils ont divisé leurs travaux en neuf sous-groupes. Et dans le sous-groupe sur l'ombudsman, ce que nous avons fait était sur notre liste. Nous avons invité des observateurs des autres huit groupes. Donc nous avons des liaisons au sein de notre propre organisation. Nous avons, donc, des personnes qui nous informaient des progrès des autres groupes. Cela a été très rapide et il n'y a eu aucun problème pour le faire. On avait beaucoup de personnes dans différents groupes. Merci.

SATISH BABU : Merci Alberto de cette intervention.

On a maintenant un consensus de base sur ces trois points dont le premier était de remettre à plus tard la définition de l'intérêt public pour l'instant, deuxièmement sur le CCC qui semble être la structure la plus agile, la plus légère et troisièmement, sur l'invitation à toutes les autres unités constitutives de l'ICANN à rejoindre ce groupe. Est-ce que cela vous semble convenable ? Est-ce qu'on peut en prendre note comme action à suivre = ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Satish. Dans votre invitation, je recommanderais que vous définissiez un plan de travail non pas détaillé, mais au moins qu'on leur explique quel est le but du groupe parce que la question que je vois souvent, y compris c'est ce que j'ai vu aussi à Marrakech, ce n'était pas qu'il y ait de confusion, mais il y avait des questions par rapport au but, quel était l'objectif pour lequel vous faisiez ce que vous faisiez. Vous savez qu'ici, il y a beaucoup de soupçons par rapport aux intentions. Donc ce serait utile de le définir et puis cela pourrait également susciter plus d'intérêt plutôt que de se dire « C'est encore un autre groupe de travail. »

SATISH BABU : Merci Olivier.

Ergys, avez-vous d'autres commentaires, des remarques finales ?

ERGYS RAMAJ : Non, pas quant à la substance. Je tiens tout simplement à remercier tous ceux qui ont participé à la discussion aujourd'hui. Comme je l'ai dit auparavant, c'était la séance la plus participative que nous avons eue dans cette dernière année et demie. Donc je vous remercie tous de vos commentaires, de vos avis et je partirai avec pas mal de choses à réfléchir au cours de prochaines semaines. Donc j'ai vraiment hâte de continuer de travailler avec ce groupe de travail pour essayer de trouver des étapes suivantes ensemble.

SATISH BABU : Yesim.

YESIM NAZLAR : Merci. C'est Yesim Nazlar du personnel ICANN. Nous avons un commentaire d'Harold Arcos sur Adobe Connect qui dit : « Par rapport au type de groupes de travail, cette proposition était faite auparavant et je pense qu'au Maroc, il va nous falloir une décision pour avancer, soit en ce moment, soit à la prochaine réunion. »

SATISH BABU : Merci. Nous vous remercions de votre intervention. Nous avons accordé que nous allons suivre la structure de comité intercommunautaire. C'est ce que nous allons adopter comme structure.

Cela nous amène à la fin de la séance. Je voudrais avant tout remercier Ergys de ses commentaires. Il a été très important pour soutenir ce groupe de travail. Tout au long de la discussion, nous avons partagé beaucoup de contenu avec vous. Nous espérons que ce sera toujours le cas dans l'avenir à mesure que nous continuerons de travailler. Donc nous vous remercions, Ergys. Je remercie tous ceux qui sont là d'avoir eu des discussions si animées dans cette dernière heure et demie. Nous espérons pouvoir vous présenter un plan de travail qui sera partagé à mesure que nous inviterons les personnes à rejoindre tous ces CCC. Merci à tous. Pardon ?

RICARDO HOLMQUIST : Je voulais tout simplement savoir si ce sera partagé à travers la liste de diffusion ou s'il sera publié sur la page wiki ? Qu'est-ce que vous prévoyez ?

SATISH BABU : Probablement, ce sera sur la liste. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]